

## TÉMOIN

*Nota : La liste de verbes présentée dans ce point de langue n'est pas exhaustive et les compléments sont donnés à titre d'exemple.*

<b>Le témoin</b>	a	la mémoire courte; des trous de mémoire.
	accuse	les policiers de brutalité.
	affirme	qu'il dit la vérité.
	assiste	le tribunal.
	atteste	la véracité des faits présentés.
	certifie	le fait que l'accusé a agressé une personne âgée.
	comparaît	devant le tribunal.
	confirme	l'exactitude des renseignements donnés.
	corrobore	les faits.
	contredit	les allégations de l'avocat.
	se contredit	dans sa version de l'incident.
	déclare	qu'il a aidé la victime.
	décrit	l'événement.
	défile	les péripéties du drame.
	démasque	les intentions de la présumée coupable.
	dépose	en justice.
	diffame	impunément l'accusé dans sa version des faits.
	disculpe	une certaine personne des accusations portées contre elle.
	disparaît	pendant deux semaines.
	dit	qu'il a tout vu ce qui s'était passé.
	divulgue	un fait qui devait rester secret.
	entend	s'acquitter de sa tâche.
	est	complice.
	étaye	la théorie de culpabilité de l'accusée.
	exagère	les défauts du présumé coupable.
	explique	son rôle dans l'affaire.
	expose	son opinion.
	fait état	de ses préoccupations.
	fait preuve	d'une grande capacité d'oubli.
	implique	un autre témoin dans l'histoire de vol.
	incrimine	sans preuve valable.
	indique	sa disponibilité.
	induit	en erreur.
	informe	le tribunal d'un incident.
	insinue	que l'accusé cache des faits importants.
	ment	au juge.
	met au clair	ses intentions.

	nie	son implication dans cet attentat.
	nomme	d'autres personnes qui pourraient être impliquées dans l'affaire.
	offre	sa version des faits.
	paraphrase	la question du ministère public.
	parle	à l'avocat.
	porte	à la connaissance du tribunal certains faits qui auront des répercussions sur la cause.
	précise	son témoignage.
	prétend	qu'il est un expert dans le domaine.
	raconte	ce qu'il a vu.
	rapporte	des conversations qu'il a entendues.
	reconnaît	qu'il a eu tort.
	relate	l'incident.
	rend	témoignage.
	répond	qu'il n'a aucune connaissance des faits soulevés.
	reproche	au procureur du ministère public son agressivité.
	se rétracte	devant le tribunal.
	se soumet	à un interrogatoire.
	signale	le rôle de l'accusé dans les faits entourant le décès de la victime.
	révèle	qu'on lui a promis des faveurs en échange d'une version édulcorée des faits.
	se souvient	de faits non divulgués.
	trahit	le secret du prévenu.
	utilise	ses trous de mémoire comme prétexte pour ne pas se prononcer.

Institut Joseph-Dubuc, point de langue, 2008-2009